

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
---  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
---  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

**N° 94/2024**

Mis en ligne le

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Session du 25 novembre 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 25 NOVEMBRE  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la  
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 18 novembre 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,  
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE  
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, SEVE,  
DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX, RIPERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

**Absents :**

**Absents excusés:** M. SCHOFFIT, MME BASTIE, MME LAVOREL, MME. LEROY

**Procurations :**

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
MME. BASTIE	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LAVOREL	a donné procuration à	MME. GAUDELET SANHADJI
MME. LEROY	a donné procuration à	MME. BOISGARD BOUCHER

---

### DECISION MODIFICATIVE N°4

**Vu** l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,

**Vu** la délibération n°59/2023 du 19 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** la délibération n°38/2024 du 11 avril 2024 relative au budget primitif de la commune,

**Vu** la décision de virement de crédits n° 1 n°24/2024 du 07/05/2024,

**Vu** la décision de virement de crédits n° 2 n°28/2024 du 20/06/2024,

**Vu** la décision de virement de crédits n° 3 n°45/2024 du 31/10/2024,

**Considérant** la règle de l'amortissement au prorata temporis,  
**Considérant** la notification du FPIC du 18/11/2024,  
**Considérant** le rythme d'exécution des dépenses et des recettes,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a adopté la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans ce cadre, les règles d'amortissement des biens communaux ont été modifiées. Ainsi, pour les biens amortissables acquis durant l'exercice qui ne sont pas de faible valeur, il faut comptabiliser l'amortissement selon la règle du prorata temporis, à compter de la date de mise en service.

Par ailleurs, le Fonds National de Péréquation communal et intercommunal nous a été notifié pour un montant de 6 506 € prélevé sur nos avances de fiscalité directes locales. Ce fonds institue un mécanisme de péréquation horizontale sur la fiscalité des communes des plus favorisées vers les moins favorisées, qui doit être enregistré en section de fonctionnement au chapitre 014 pour lequel les crédits budgétaires sont indisponibles.

Les crédits inscrits au budget primitif pour comptabiliser ces éléments les amortissements étant insuffisants, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants, ces ajustements n'ayant pas d'incidence sur le montant global des sections, les crédits nécessaires étant prélevés sur le chapitre 011.

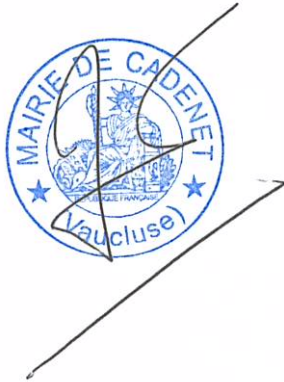
Imputation	Rappel RAR	Rappel Voté BP	Décision modificative	Total voté	Voté + RAR
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses (total)</b>		<b>6 591 112,57 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>6 591 112,57 €</b>	<b>6 591 112,57 €</b>
042 - opération d'ordre entre sections		500 000,00 €	+13 000,00 €	513 000,00 €	513 000,00 €
6811 - Dotations aux amortissements		500 000,00 €	+13 000,00 €	513 000,00 €	513 000,00 €
014- Atténuations de produit		191 095,00 €	+ 6 506,00 €	197 601,00 €	197 601,00 €
7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		191 095,00 €	+ 6 506,00 €	197 601,00 €	197 601,00 €
011- Charges à caractère général		1 485 130,00 €	- 19 506,00 €	1 465 624,00 €	1 465 624,00 €
60612 - Energie Electricité		296 000,00 €	- 19 506,00 €	276 494,00 €	276 494,00 €
<b>SECTION D INVESTISSEMENT</b>					
<b>Recettes (total)</b>	<b>414 881,00 €</b>	<b>4 815 929,09 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>4 815 929,09 €</b>	<b>5 230 810,09 €</b>
040- Opérations d'ordre entre sections		500 000,00 €	+13 000,00 €	513 000,00 €	513 000,00 €
281351 - amortissements installations générales, agencement, aménagement des constructions - Bat publics		30 192,19 €	+13 000,00 €	43 192,19 €	43 192,19 €
13 - Subventions d'investissement	414 881,00 €	1 121 470,60 €	- 13 000,00 €	1 108 470,60 €	1 523 351,60 €
1322 - Subventions non transférables des régions		427 145,20 €	- 13 000,00 €	414 145,20 €	414 145,20 €

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus

Le Maire  
Jean-Marc BRABANT

La Secrétaire de séance  
Valérie GRANGE



A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'V. Grange', is written to the right of the stamp.